

---

**Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte**  
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris  
(Institut historique allemand)  
Band 22/2 (1995)

DOI: 10.11588/fr.1995.2.59372

---

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

JEAN VOGT

LE CHANVRE DANS LE SUD DU PALATINAT ACTUEL  
AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE

en particulier d'après les archives judiciaires et notariales  
du bailliage de Lauterbourg

Récemment a été esquissée «économie du lin» qui caractérise la partie méridionale de l'actuel Palatinat, au XVIII<sup>e</sup> siècle surtout<sup>1</sup>. En outre, ces riches campagnes font aussi grand cas du chanvre. Ce dernier vient de faire l'objet d'une mise au point pour la région voisine de l'Outre-Forêt d'Alsace<sup>2</sup>, raison de plus pour étendre l'enquête au Sud du Palatinat. Chemin faisant sont aussi utilisées quelques précieuses informations qui viennent de la rive droite. En particulier elles sont empruntées à l'enquête consacrée au chanvre au pays de Bade en 1809. Une fois de plus sont exploitées pour l'essentiel des sources judiciaires et notariales en mettant surtout à contribution les riches archives du bailliage de Lauterbourg, à cheval sur le Nord de l'Alsace et le Sud de l'actuel Palatinat. Cette manière de faire présente certes des inconvénients. Si nous disposons ainsi d'une foule de repères et de précisions, nous sommes aussi tributaires de litiges dont il est malaisé d'apprécier le degré de représentativité au risque de biaiser toute tentative de vue d'ensemble, en dépit de leur caractère parfois répétitif. Néanmoins nous pensons combler de la sorte une lacune sensible, en raison de l'importance du chanvre dans l'ancienne économie rhénane. A la différence des céréales, du vin et même, récemment, du bétail, il n'en est souvent question que d'une manière accessoire, avec des propos en quelque sorte rituels, sans parler d'évocations folkloriques. Il est vrai que font défaut les sources faciles, rapidement exploitables et «rentables».

Globalement, le chanvre jouerait cependant un rôle moindre que le lin. En esquissant l'agriculture de ce domaine, l'agronome Wundt nous livre de précieux chiffres pour Billigheim: 200–300 journaux de lin, bon an mal an, mais seulement 40–45 de chanvre dont le produit est d'environ 140 quintaux<sup>3</sup>. Pour la délimitation de l'aire du chanvre, nous disposons d'un précieux indice, certes négatif, en 1729. A propos d'une expédition de chanvre de Jockgrim à Edesheim, nous apprenons que l'on ne fait guère de chanvre dans les villages de la *Kellerei* de ce nom: *dasiger Orten allwo nur wenig Hanf gebaut würde*<sup>4</sup>. Et voici un repère positif: le canton de Landau

1 J. VOGT, Un haut lieu de la culture du lin: le sud du Palatinat au XVIII<sup>e</sup> siècle, in: *Scripta Mercaturae*, 26 (1992), n° 1–2, p. 157–166.

2 J. VOGT, Coup d'œil au lin et au chanvre dans l'Outre-Forêt, in: *L'Outre-Forêt*, 80 (1992), p. 40–42.

3 WUNDT, *Kurze Geschichte von dem Einfluss auf Handel und Landbau der französischen reformierten Gemeinden in der Pfalz*, Badische Landesbibliothek, ms. 574. Voir aussi J. VOGT, art. cité.

4 Badisches Generallandesarchiv 61/12213. Par la suite on écrira Badisches Landesarchiv.

fait en 1811 363 ha de chanvre, surtout à Essingen, Freisbach, Gommersheim, Herxheim, Niederhochstadt et Nussdorf<sup>5</sup>.

Si les inventaires de succession font en général connaître une parcelle de chanvre, une remarquable spécialisation apparaît parfois. En 1745, un tel de Rülzheim en fait à lui seul huit journaux. Il est d'ailleurs aussi fermier de la dîme du chanvre<sup>6</sup>. En 1770, les emblaves d'un boucher de Germersheim comprennent 7 jours de chanvre<sup>7</sup>. Un tel de Rheinzabern en fait 5 en 1745<sup>8</sup>. Si ces chiffres bruts sont certes frappants, mieux vaut apprécier ces emblaves par rapport à d'autres cultures. Choisissons les céréales d'hiver, même si les deux assolements, biennal le plus souvent, triennal dans l'îlot de Herxheim, se partagent ce domaine. Voici d'abord quelques exploitations moyennes. En 1730, tel boulanger-aubergiste de Rülzheim fait près de trois journaux de chanvre, auquel s'ajoute du lin, pour seize de grains<sup>9</sup>. A Rülzheim encore, en voici en 1764 cinq journaux, outre quelque lin, pour dix-sept de grains<sup>10</sup>. Plus modeste, telle exploitation de Rheinzabern consacre en 1749 près de cinq journaux, non différenciés, au chanvre et au lin, pour dix de céréales d'hiver<sup>11</sup>. A la même échelle, voici, au même Rheinzabern, en 1787, autant de ces précieuses emblaves, près de sept journaux, deux tiers de chanvre, un tiers de lin, pour une superficie en grains du même ordre<sup>12</sup>. En 1728, une petite exploitation de Herxheim fait près d'un journal de chanvre pour un journal et demi de céréales<sup>13</sup>. A la même échelle, voici même, à Rheinzabern, en 1787, plus de chanvre et de lin, plus d'un journal, que de seigle, moins d'un journal<sup>14</sup>.

A plusieurs reprises est d'ailleurs souligné, en termes généraux, le rôle du chanvre. Ainsi le pasteur de Friedrichstal (rive droite) écrit-il en 1784: *der Hanfbau, welcher ein so beträchtlicher Nahrungszweig unserer meisten Hardörter ist ...*<sup>15</sup>.

Sur la même rive, lin et chanvre sont parfois évoqués ensemble, sans appréciation hiérarchique, par exemple à Neidhardt au milieu du siècle: *die Untertanen die mehreste Nahrung aus dem Hanf und Flachsbaunen erwerben*<sup>16</sup>. Ailleurs, l'accent est mis sur le chanvre, par exemple dans les parages de Mannheim au début du XIX<sup>e</sup> siècle: *[...] der Hanfbau vorgezogen wird*<sup>17</sup>. Encore faut-il considérer ces indications à la lumière d'une conjoncture changeante sur laquelle nous reviendrons.

Quoiqu'il en soit, le chanvre est un important pourvoyeur d'argent frais à en juger par quelques propos. En 1750, tel débiteur de Hatzenbühl dit ne pouvoir régler sa

5 Stadtarchiv Landau AA 139. A partir du produit de la dîme, une estimation des superficies dans le bailliage de Hagenbach à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle est faite par M. BADER et al., *Woerth am Rhein, Ortschronik*, Woerth 1983.

6 Archives du Bas-Rhin B 146.

7 Landesarchiv Speyer F 15/800.

8 Archives du Bas-Rhin 6 E 20/121.

9 E 20/154.

10 E 20/160.

11 E 20/122.

12 E 20/133. La même année, nous retrouvons un cas comparable, pour une exploitation moindre.

13 E 20/12.

14 E 20/133.

15 Badisches Landesarchiv 74/4860.

16 229/74365.

17 313/2173.

dette avant la récolte du chanvre, *könnte vor der Hanfernt nicht bezahlen*<sup>18</sup>. Tel inventaire de succession de Rheinzabern nous apprend en 1757 qu'un stock de neuf quintaux de chanvre et 122 *Stein* de lin permet à lui seul de régler les salaires, les notes d'artisans et les fermages: *alle Handwerksleut, Knecht und Mägd, auch Ackerzins und Collecturgült*<sup>19</sup>. En 1779, c'est à la vente du chanvre et du tabac qu'est subordonné à Steinweiler le règlement d'une dette<sup>20</sup>. Dans le bailliage de Karlsruhe, c'est le chanvre, qui occupe de l'ordre de 1200 journaux, qui permet de payer les charges, apprenons-nous en 1786<sup>21</sup>. A elles seules, les pertes en chanvre dues aux intempéries en 1789 représenteraient à Woerth l'équivalent des fermages et de la taille<sup>22</sup>. Avec le lin, le chanvre rend compte du poids de la menue dîme qui ne mérite pas cet adjectif. A Bellheim la menue dîme du Chapitre de Spire vaut autant, en 1739, que la grosse dîme<sup>23</sup>.

Les stocks consignés dans les inventaires n'ont pas grande signification. A tout hasard, voici en 1748, chez un »coq de village« de Knittelsheim, 18 quintaux de chanvre<sup>24</sup>, en 1758 à Hagenbach une vingtaine de quintaux<sup>25</sup>. Souvent ces stocks résultent d'achats, dans une atmosphère commerciale intense sur laquelle nous reviendrons. Telle est peut-être la raison de la présence, chez un paysan de Rheinzabern, en 1755, de chanvre de 1753, 1754 et 1755<sup>26</sup>.

Le rôle du chanvre est souligné par sa fréquente apparition dans les créances, en particulier, mais non pas exclusivement, dans les créances juives, objet de nombreux litiges. Comme le lin – et souvent avec lui – il s'ajoute à quelque argent. Notons en particulier les opérations des juifs de Rülzheim, par exemple en 1720<sup>27</sup>, 1730<sup>28</sup>, 1734<sup>29</sup>, de Billigheim, par exemple en 1755<sup>30</sup> et 1765<sup>31</sup>, d'Ingenheim, par exemple en 1775<sup>32</sup> et 1786<sup>33</sup>.

Les juifs de Wissembourg n'apparaissent qu'exceptionnellement. Ainsi l'un d'eux réclame en 1776 à un paysan de Niederrotterbach argent, seigle, épeautre et douze livres de chanvre<sup>34</sup>. D'une manière générale, les enjeux sont modestes: un quart de quintal, un demi-quintal, trois quarts, un quintal, jamais plus jusqu'à nouvel ordre. Lors de litiges, les créanciers obtiennent en général gain de cause. Jusqu'ici, ce n'est

18 Archives du Bas-Rhin B 151.

19 E 20/125.

20 Landesarchiv Speyer E 4/1196.

21 Badisches Landesarchiv 74/3356.

22 M. BADER et al., Woerth am Rhein, Ortschronik, Woerth 1983.

23 Badisches Landesarchiv 61/11011. Outre les sources spécifiques, les inventaires de succession renseignent à l'occasion sur la dîme du chanvre. Aussi lisons-nous à Rheinzabern en 1763: ... *Sind vom Zehndenhanf annoch gegen zwölf Zentner vorrätig, hingegen aber der gesteigte Zehnden annoch zu bezahlen, wozu dieser Hanf sich kaum erstrecken wird* (Archives du Bas-Rhin 6 E 20/126).

24 Landesarchiv Speyer F 15/1518.

25 Archives du Bas-Rhin 6 E 20/116.

26 Ibid. E 20/124.

27 Ibid. B 121.

28 Ibid. B 131.

29 B 135.

30 Landesarchiv Speyer E 4/1117.

31 Archives du Bas-Rhin B 181.

32 Landesarchiv Speyer E 4/1192.

33 E 4/1202.

34 E 4/1112.

qu'une seule fois qu'il a été possible de relever une allusion à un intérêt usuraire en chanvre, [...] *Statt eines für Wucherzins anverlangten Centner Hanfs [...]*, reproché à un juif de Rülzheim<sup>35</sup>. D'autre part, les remboursements de dettes se font volontiers par des livraisons de chanvre, s'ajoutant souvent à d'autres produits. Nous retrouvons les créanciers juifs de Rülzheim, par exemple en 1740<sup>36</sup>, 1741<sup>37</sup>, 1766<sup>38</sup> et découvrons à cette occasion l'activité de ceux de Herxheim, par exemple en 1748<sup>39</sup>, 1758<sup>40</sup>, et de Landau, par exemple en 1717<sup>41</sup>, 1749<sup>42</sup>, 1772<sup>43</sup>. Les ordres de grandeur sont les mêmes: un quart de quintal, un demi-quintal, un quintal, deux quintaux, exceptionnellement quatre et demi, livrés par un paysan de Minfeld à un juif d'Ingenheim, encore qu'il y ait désaccord<sup>44</sup>. Au demeurant, bien des affaires sont complexes. En 1740 se pose ainsi la question de savoir si deux livraisons d'un quintal de chanvre chacune faites par un paysan de Herxheimweyer sont à déduire de la créance d'un juif de Rülzheim ou ont été payées par ce dernier<sup>45</sup>. Le point est parfois fait lors des successions. Ainsi un paysan de Herxheim doit-il en 1729 à un juif quelque argent, quelque grain et six livres de chanvre<sup>46</sup>. Tel inventaire de Rülzheim consigne en 1730 deux dettes de deux quintaux de chanvre chacune à deux juifs du lieu<sup>47</sup>. Parfois les boutiquiers font régler leurs fournitures en chanvre. En 1747, l'un d'eux, à Kandel, réclame ainsi une créance pour fournitures dont il convient de déduire une livraison de chanvre, *über empfangenen Hanf*<sup>48</sup>. Un «coup de main» peut aussi venir en déduction d'une dette, par exemple en 1761 à Herxheim *einen halben Tag Hanf gebunden*<sup>49</sup>.

D'une manière significative, le chanvre est l'enjeu de menus délits. Ainsi un vol de chanvre est-il commis en 1731 à Hayna par une femme vers le terme de sa grossesse et que son mari cherche à faire disculper pour cette raison<sup>50</sup>.

En 1765 un vol à Herxheim est mis au compte d'une provocation: ... *es könnte ... nicht anders sein als daß durch seine Feind, deren er viel habe, der Hanf zu seinem affront zu seinem getragen worden sein, ihn in ein Unglück zu bringen ...*<sup>51</sup>. En 1767, à Impflingen, le feu est mis à une récolte: ... *mehr dann 40 Bossen Hanf ... auf dem Feld zusammengebunden boshafter Weis durch das Feuer wären aufgezehrt worden*<sup>52</sup>. La dîme du chanvre alimente bien des démêlés.

35 Archives du Bas-Rhin B 159.

36 B 140.

37 B 142.

38 B 185.

39 B 149.

40 B 166.

41 B 118.

42 B 150.

43 B 196.

44 Landesarchiv Speyer E 4/1113.

45 Archives du Bas-Rhin B 141.

46 E 20/12.

47 E 20/154.

48 Landesarchiv Speyer E 4/1091.

49 Archives du Bas-Rhin E 171.

50 B 132.

51 B 180.

52 Landesarchiv Speyer E 4/1184.

Ainsi un litige s'élève-t-il en 1745 entre le curé de Rülzheim et le fermier d'un autre décimateur au sujet du partage de la dîme. Au second il est reproché de s'être emparé de nombreuses charges, ... *ihm von seinem Zehntenhanf 211 Bürden eigenmächtigerweis vom Feld heimgeführt*, à quoi il réplique que le curé a fait prélever par ses domestiques les meilleurs lots, ... *Jedesmal die besten Bundt weggenommen, hätte sein Gesind auch dazu geschickt weilen er keine unparteischen Leut haben wollen* ...<sup>53</sup>. Passons sur la menue fraude dîmière, sans cesse dénoncée.

A la différence de l'Alsace, le chanvre n'apparaît cependant qu'exceptionnellement, jusqu'à nouvel ordre, dans les fermages. A tout hasard, notons à propos d'une affaire d'extantes réclamés au fermier de la propriété Metternich à Herxheim, en 1752, l'insistance avec laquelle sont réclamés lin et chanvre: ... *besonders des versprochenen Hanf und Flachses*, à savoir 40 livres de l'un et de l'autre<sup>54</sup>. A Herxheim encore, voici en 1763, une allusion à un tel élément de fermage, *Gülthanf*<sup>55</sup>. Propriétaire à Herxheim précisément, Madame Menweeg, de Wissembourg, perçoit en 1740 un fermage substantiel comprenant un quart de quintal de chanvre, *gebrechter Hanf*, sans doute destiné aux besoins du ménage<sup>56</sup>. D'ailleurs, il convient de rappeler la faiblesse de la »propriété bourgeoise« dans cette région, alors que les nombreux propriétaires strasbourgeois exigent volontiers de leurs fermiers la fourniture de chanvre.

Le chanvre connaît des hauts et des bas. Ce serait une entreprise considérable que de reconstituer la courbe des prix à partir d'une foule de notations que nous nous sommes abstenus de consigner, mais qu'il serait possible de recenser. A tout hasard, qu'il suffise d'une notation qualitative. A propos de la dîme de Rheinzabern, nous lisons en 1724: ... *Flachs und Hanf auch Tabak vor dieses Jahr in so schlechtem Preis* ...<sup>57</sup>.

Le succès d'une autre culture peut provoquer un recul brutal du chanvre. Ainsi se produit en 1778 à Büchenau (rive droite) une substitution du tabac au chanvre, d'une manière originale. Après avoir préparé des champs pour le chanvre, les paysans du lieu les louent à de planteurs de tabac du voisinage: ... *ihre zur Hanfsaat ... zugerichtete ... Acker an benachbarte Durlacher Untertanen zum Tabakbau um einen Geldzins ... verleihen* ...<sup>58</sup>. Pour le canton de Landau, nous disposons en 1811 d'une précieuse notation: c'est d'une trentaine d'années que daterait l'essor du chanvre<sup>59</sup>.

Bien entendu, les informations au sujet de bonnes récoltes sont rares, par exemple à Au (rive droite) en 1583: ... *Stand in diesem Jahr so wohl* ...<sup>60</sup>. Au contraire, nombreuses sont les plaintes au sujet des aléas climatiques. Ainsi une grêle dévaste-t-elle en 1730 le chanvre de Bellheim: ... *die Hanfäcker ... totaliter niedergeschlagen ... ihr sämtlicher Hanf dadurch sei totaliter ruiniert* ...<sup>61</sup>. Régulièrement de mauvai-

53 Archives du Bas-Rhin B 146.

54 B 177.

55 Landesarchiv Speyer, E 4/1098.

56 Archives du Bas-Rhin B 141.

57 Badisches Landesarchiv 61/10993.

58 396/168.

59 Stadtarchiv Landau AA 139.

60 Badisches Landesarchiv 229/3080.

61 61/11003.

ses récoltes sont consignées à Blankenloch (rive droite), à la suite de pluies, par exemple en 1763: ... *der Stengel oben und unten mürb worden ... und also fast unbrauchbar und unverkäuflich wird ...*, et en 1768; ... *der Hanf zu keiner Vollkommenheit gelangen konnte*. En 1781, c'est le tour de la sécheresse qui réduit de moitié le rendement espéré<sup>62</sup>. Nous retrouverons ces aléas à propos du rouissage.

Paradoxalement, la culture même du chanvre est mal connue, comme celle du lin<sup>63</sup>. Dans la mesure où il n'est pas cantonné dans les chenevières, mais cultivé en plein champ, sa place dans les rotations nous échappe pour l'essentiel. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, Schwerz donne quelques exemples de rotations d'une certaine complexité, à Mörlheim et surtout à Offenbach. Retenons-en le rôle essentiel du chanvre – c'est lui seul qui est fumé – et la succession chanvre–colza–épeautre<sup>64</sup>. D'une manière significative, tel inventaire de succession de Rheinzabern fait état, en 1787, de six voiturées de fumier destiné au chanvre, *gegen sechs Kärch Dung im Hanf*<sup>65</sup>. A Ottersheim, relevons pareillement, l'An IX, ce propos: *zu Hanf gedüngt*<sup>66</sup>.

Il est fait grand cas de l'approvisionnement en chenevis destiné aux semailles. Précisément, ce problème est évoqué par Schwerz à Offenbach. C'est tous les ans qu'il est acheté ailleurs, à un prix élevé: ... *ist man hier genötigt den Samen alljährlich anderswoher zu beziehen und ihn zu dem doppelten Preis zu bezahlen, zu welchem man den eigenen absetzt*<sup>67</sup>. A la même époque, Rüppur (rive droite) renouvelle le chenevis au moins tous les deux ans. A Liedolsheim, c'est aux environs de Rastatt qu'il est acheté<sup>68</sup>. A la différence d'Offenbach, une partie du Sud du Palatinat pratique en revanche la méthode en quelque sorte noble, à savoir la culture spécialisée et particulièrement soignée du chanvre dans les champs de maïs ou de pommes de terre, dans le cadre de cette «culture mixte» si prisée dans les campagnes rhénanes. Schwerz donne l'exemple de Kandel: *Zu Candel und Lauterburg, welches doch Haupthanferte sind, bedient man sich keines fremden Samens und bedient sich dessen, den man zwischen den Mais oder den Kartoffeln gewonnen hat ...*<sup>69</sup>. Sur la rive droite, Knielingen s'en glorifie à la même époque: *den Hanfsamen erzielen wir selbst, aber nicht auf dem Hanf land, sondern in Welschkorn- und Grundbirnäckern*<sup>70</sup>. A la suite d'une mise au point pour l'Alsace<sup>71</sup>, le commerce du chenevis destiné aux semailles fera l'objet d'un article spécifique.

Revenons aux exigences du chanvre en engrais. A Deutschneureut (rive droite) qui lui consacre une cinquantaine de journaux au début du XIX<sup>e</sup> siècle, le fumier est acheté en grande partie ailleurs. Une solution originale est adoptée à la même époque à Eggenstein (rive droite), qui en fait une centaine de journaux: le nettoyage annuel des fosses de rouissage livre une boue grâce à laquelle est produit le meilleur chanvre:

62 229/9474.

63 Cf. J. VOGT, 1992, art. cité.

64 J. N. SCHWERZ, *Beobachtungen über den Ackerbau der Pfälzer*, Berlin 1816.

65 Archives du Bas-Rhin 6 E 20/133.

66 Landesarchiv Speyer K 14/7.

67 J. N. SCHWERZ (voir n. 64).

68 Badisches Landesarchiv 357/354.

69 J. N. SCHWERZ, *Beschreibung der Landwirtschaft im Nieder-Elsaß*, Berlin 1816.

70 Badisches Landesarchiv 357/354.

71 J. VOGT, Un produit négligé de la région strasbourgeoise: le chenevis destiné aux semailles de chanvre (XVII<sup>e</sup>–XVIII<sup>e</sup> siècles), in: *Kocherschbari*, 13 (1986), p. 27–31.

*das gibt den vornehmsten Hanf*<sup>72</sup>. Solution originale aussi sur la Queich, avec le recours au gazon, longuement évoqué par Schwerz, et dont les effets seraient supérieurs à ceux du fumier<sup>73</sup>.

Une fois semé, le chenevis doit être préservé de l'appétit des volatiles. En particulier, les pigeons doivent restés cloîtrés dans les pigeonnières. A cet égard, plusieurs infractions sont commises à Minfeld en 1775: ... *gegen ... Verbot in Zeit der Hanfsaat ... seinen Taubenschlag auf- und seine Tauben ins Feld fliegen lassen ...*<sup>74</sup>.

Nous sommes mal renseignés sur le mode de récolte, si important pour la qualité du chanvre. Ponctuellement, à Offenbach, Schwerz signale que l'on ne récolte pas séparément les tiges mâles et femelles<sup>75</sup>, sans que l'on puisse généraliser cette information.

Qu'il s'agisse de chenevis ou de récolte, Offenbach, présenté avec quelque détail par Schwerz, n'est donc pas à l'avant-garde de la culture du chanvre. Ce serait, il est vrai, un choix délibéré, en raison des exigences de main d'œuvre de techniques plus élaborées.

Passons aux étapes du travail du chanvre.

Le rouissage se fait de deux manières, soit en eau, soit au sol. La première technique serait surtout pratiquée le long du Rhin, riche en eaux mortes. Ainsi lisons-nous à Jockgrim en 1740: *das herrschaftliche Wasser die Hanfrötz genannt*<sup>76</sup>. Deux inventaires de Rheinzabern évoquent l'un, en 1750, *sechs Neunling Hanf so noch auf der Raitz*, l'autre, en 1752, *60 Börden gereizter Hanf*<sup>77</sup>. Cette technique est répandue sur la rive droite, où elle ne cesse d'ailleurs d'être combattue. C'est pour sauvegarder la pêche que des mesures sont prises en 1574 contre le rouissage dans le bailliage d'Ettlingen<sup>78</sup>. En 1784 est entrepris un effort pour mettre un terme au rouissage anarchique qui compromettrait la pêche, une fois de plus, et nuirait à la santé des hommes. Il se heurte à une vive résistance, par exemple à Eggenstein, ... *unserm Aufseher in das Gesicht gesagt worden wenn nicht einmal soviel Hanf da wäre, so müsse er hineingeschleppt werden*, ou à Linkenheim: ... *unsere Väter, Gross- und Urgrossväter haben sich darin gebadet und sind zum Teil alte Leute geworden*<sup>79</sup>. Il semble d'ailleurs que le reproche adressé au rouissage de compromettre la pêche ne soit pas toujours fondé<sup>80</sup>. Quant au Sud du Palatinat, il pratique en général le rouissage au sol, sur la *Spreit*, terme qui apparaît à de nombreuses reprises, par exemple au début du XVIII<sup>e</sup> siècle dans un compte de tutelle d'Ottersheim: ... *vor 100 Bünd Hanf zu spreiten*<sup>81</sup>. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, les villageois du canton de

72 Badisches Landesarchiv 357/354.

73 Cf. note 69.

74 Archives du Bas-Rhin B 244.

75 Cf. note 64.

76 Badisches Landesarchiv 61/12252. En 1738, voici à Jockgrim un vol de chanvre *auf des Reetz* (Archives du Bas-Rhin B 139).

77 Archives du Bas-Rhin 6 E 20/123.

78 Badisches Landesarchiv 139/58.

79 357/354.

80 Les baillis d'Emmendingen et de Müllheim insistent sur ce point, d'une manière nuancée, en 1775 (Badisches Landesarchiv 74/10490).

81 Landesarchiv Speyer F 15/2024.

Landau étendent leur chanvre dans les champs et les prés »bien mouillés soit par la pluie ou par les rosées«<sup>82</sup>. Sur la rive droite, l'accent est mis sur les chaumes, *Stoppeläcker*<sup>83</sup>.

Une fois de plus, voici des aléas. En 1718, la chaleur ruine le chanvre sur la *Spreit* de Büchenau et Neidhardt (rive droite) ... *das Spinsel wegen eingefallener grosser Hitz auf der Spreit völlig ausgebrannt und kein Bast mehr darin zu finden, mithin kein Kaufmannsgut worden sei*<sup>84</sup>. En 1768, le chanvre de la *Spreit* de Blankenloch (rive droite) est au contraire victime des pluies<sup>85</sup>.

Au demeurant, les deux techniques coexistent parfois, par exemple à Herxheim. Voici d'une part, en 1761, du chanvre au sol, *Hanf so ... auf der Spreit gelegen und aufgebunden worden*<sup>86</sup>, d'autre part, en 1763, du chanvre en cours de rouissage, *auf der Rötz liegender Hanf*<sup>87</sup>. Dans le domaine du rouissage le long du Rhin apparaît à l'occasion l'autre technique, par exemple à Rheinzabern en 1763 ... *neun Neunling Hanf so noch auf der Spreth liegen*<sup>88</sup>.

Normalement le séchage se fait dans une foule de fosses<sup>89</sup>. Ainsi est-il question d'un *Doerrloch* à Rheinzabern, en 1774. L'enquête badoise du début du XIX<sup>e</sup> siècle fait état de *Doerrlöcher* à Knielingen, Welschneureut, Rüppur, Hochstetten. A Rüppur, on souligne qu'ils sont éloignés du village, de manière à écarter le risque d'incendie. A Hochstetten, ces fosses sont parfois maçonnées<sup>90</sup>.

En dépit d'interdictions répétées, les villageois ne résistent cependant pas à la tentation de sécher leur chanvre chez eux, non sans risque<sup>91</sup>. A un Rulzheimois, il est reproché en 1729 le séchage dans un four ou fourneau. Le seul reproche provoque une vive réaction, avec voies de fait<sup>92</sup>. Même faute à Hatzenbühl en 1735: *Hanf in seiner Stuben hätten dörren lassen*; le chanvre prend feu<sup>93</sup>. En 1737, une affaire d'avance consentie par un acheteur de Herxheim à un vendeur de Rheinzabern est compliquée par la perte, par le feu, du chanvre en question. Est soulignée la négligence du vendeur: *den Hanf hab er liderlicher Weis oberhalb an Kamin gelegt*<sup>94</sup>. De même du chanvre prend feu à Niederrotterbach en 1756: *Hanf in der Stube vor den warmen Öfen dörren lassen, welcher in Brand geraten*<sup>95</sup>.

Passons à l'étape suivante. Sans cesse il est question de *Brechhanf*. Jamais, jusqu'ici, il n'a été possible de relever une production de *Schleisshanf*, *nec plus ultra* du chanvre, obtenu par une laborieuse séparation manuelle des fibres de tiges elles

82 Stadtarchiv Landau AA 139.

83 Badisches Landesarchiv 357/354.

84 61/12160.

85 229/9474.

86 Archives du Bas-Rhin 6 E 20/20.

87 E 20/21.

88 Archives du Bas-Rhin 6 E 20/126.

89 A ce sujet, voir J. VOGT, Encore le chanvre dans le Ried au Sud de Strasbourg, in: *Annuaire de la Société d'Histoire et d'Archéologie des Quatre Cantons* 8 (1990), p. 65-69.

90 Badisches Landesarchiv 357/354.

91 A ce sujet, voir J. VOGT, Séchage et travail du chanvre. Les risques d'incendie, à paraître dans *Dialogues Transvosgiens*.

92 Archives du Bas-Rhin B 130.

93 B 218.

94 B 218.

95 B 243.

aussi de qualité supérieure. Certes, il est souvent question de *Schleisshanf*, mais il s'agit d'un produit importé, recherché en particulier par les cordiers de Mayence dont il sera question à propos du grand commerce du chanvre. Revenons au *Brechhanf*. Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, sa préparation est consignée dans un compte de tutelle d'Ottersheim: ... *100 Bürden Hanf zu dulfen und zu brechen*<sup>96</sup>. En 1729 est envisagé l'envoi d'un stock de chanvre de Jockgrim à Herxheim, en raison du savoir-faire et de l'équipement de ses habitants: ... *zum brechen, wo es die Leut verstünden und das Geschirr dazu hätten*<sup>97</sup>. Cette opération conduit à un litige entre gens de Rülzheim et de Lauterbourg. Si les premiers réclament leur salaire pour plusieurs jours, ... *sie ihnen etwan acht Tag nach Michaelis vier und einen halben Tag an ihrem Zehndhanf gebrecht*, les seconds leur reprochent des vols, ... *hätten ihren Hanf unter dem Brechhüttelhanf gemacht und entwendet*, ce qu'ils nient<sup>98</sup>. En 1755, il est question de l'outil, *Brech*, à propos d'une affaire d'insultes<sup>99</sup>. En 1791, il est fait allusion, à propos d'une tempête dévastatrice, aux *Brechlöcher* de Hagenbach. Est d'ailleurs résumé à cette occasion le processus de préparation jusqu'à cette étape: *hatten ihren Hanf ... bereits geropft, getrocknet und an die Brechlöcher auf Haufen gebracht*<sup>100</sup>.

La grande affaire, c'est, au XVIII<sup>e</sup> siècle, le travail au moulin. C'est à ce propos que le travail du chanvre connaît dans le domaine rhénan une véritable révolution, récemment mise en relief à propos de l'Alsace d'Outre-Forêt<sup>101</sup>. Certes, il est question, au début du siècle, de foulons à chanvre. Plusieurs sont construits le long de la Lauter. D'ailleurs, l'inventaire d'un marchand de Lauterbourg consigne en 1722 quatre quintaux de chanvre traité au foulon, *gestampter Hanf*<sup>102</sup>. Si l'aubergiste »A la Couronne« à Rheinzabern demande en 1721 l'autorisation de construire une *Hanf-mühl*, c'est sans doute d'un foulon qu'il s'agit<sup>103</sup>. Quoiqu'il en soit, il ne sera plus question, à partir du milieu du siècle, que de *Hanfreiben*, par opposition à *Hanfstampf*. A la différence de l'Alsace d'Outre-Forêt<sup>104</sup>, aucun texte clair et net n'illustre jusqu'ici cette révolution technique dans le Sud du Palatinat. A cet égard, il est cependant permis de s'interroger au sujet de la visite d'une *Hanfreib* à Rülzheim par un charpentier d'Artzheim, en 1749.

C'est à une investigation détaillée qu'il procède: ... *den Knecht angefragt, ob ihm erlaubt die Hanfreib zu sehen, wonach er die Stein in Höhe und Weite abgemessen ohne einige Widerred des Hanfreibers ...* mais s'ensuivent insultes et coups<sup>105</sup>. Reprocherait-on au visiteur quelque espionnage industriel?

96 Landesarchiv Speyer F 15/2024.

97 Badisches Landesarchiv 61/12213.

98 Archives du Bas-Rhin B 143.

99 Landesarchiv Speyer E 4/1173.

100 B 2/6478.

101 J. VOGT, 1992, art. cité.

102 Archives du Bas-Rhin 6 E 20/35.

103 Badisches Landesarchiv 78/1072.

104 J. VOGT, 1992, art. cité.

105 Archives du Bas-Rhin B 150.

Quoiqu'il en soit, apparaît un réseau de *Reibmühlen* ou *Reiben*, à Kandel<sup>106</sup>, Billigheim<sup>107</sup>, Rheinzabern<sup>108</sup>, Herxheim<sup>109</sup> et surtout Rülzheim qui en compte deux en 1772<sup>110</sup>. Outre-Rhin, à Au, un projet de *Reib*, mue par cheval ou à bras d'homme, faute d'eau, est consigné en 1768<sup>111</sup>. Tardive, celle de Spoeck, établie au début du XIX<sup>e</sup> siècle, est démolie par les paysans qui lui reprochent de compromettre l'irrigation de leurs prés<sup>112</sup>. En 1814 encore, un tel projet voit le jour à Weingarten<sup>113</sup>. La rive droite tarderait-elle à s'équiper? C'est bien ce que suggère le promoteur d'Au, en 1768. En effet, apprenons-nous, c'est aux foulons de Lauterbourg et de Berg, sur la rive gauche, voire d'Ettlingen, sur la rive droite, mais éloigné, que l'on conduit jusqu'ici le chanvre du lieu: ... *unsern Hanf entweder über Rhein zu Bergen, Lauterburg oder gar nacher Ettlingen tragen und allda stampfen lassen ...*<sup>114</sup>.

A moins que le terme *Stampf* soit utilisé *sensu lato* en englobant *Reib*, ce texte présente aussi l'intérêt de suggérer la coexistence de deux réseaux, celui des foulons, traditionnel, et celui des *Reiben*, technique nouvelle, à laquelle se rallierait le promoteur d'Au, faisant d'une pierre deux coups. Il convient de souligner que les »petites histoires«, douanières et autres, si instructives, font grand cas des *Reiben*, mais n'évoquent jamais, semble-t-il, les foulons.

Il est possible de saisir l'aire d'influence de l'une ou l'autre *Reib*. Passons sur la clientèle rurale, proche, pour insister sur le travail à façon du chanvre acheté dans ce domaine par de nombreux cordiers des villes en aval. Ainsi l'inventaire d'un meunier de Rülzheim nous fait connaître une abondante clientèle de cordiers mayençais qui lui doivent son *Reiberlohn*<sup>115</sup>.

Au même Rülzheim, voici en 1779, outre une dizaine de Mayençais débiteurs de *Reiberlohn*, cinq cordiers d'Alzey et d'autres, d'Oppenheim, Gernsheim, Darmstadt et même Schwalbach<sup>116</sup>. En 1768, tel cordier mayençais fait conduire du chanvre de Kandel au moulin de Rheinzabern: *zwanzig Zentner Hanf von Kandel in der Beklagten Mühl führen lassen*<sup>117</sup>. D'importants stocks s'accumulent dans les moulins, par exemple à Rülzheim, apprenons-nous en 1772: ... *der zum Reiben beiführende und bis zum Reiben ... lange Zeit in denen Mühlen vor der Abfuhr liegende Hanf*<sup>118</sup>. Il en résulte un risque d'incendie, par exemple à Billigheim<sup>119</sup>. A Rülzheim, l'une de ces »petites histoires«, si instructives pour celui qui veut bien les exploiter, permet de saisir d'une manière remarquable une »atmosphère«. Plusieurs paysans de Jockgrim viennent de conduire leur chanvre à la *Reib*, *verschiedene Führen Hanf in*

106 Landesarchiv Speyer E 4/1102.

107 E 4/1201.

108 Archives du Bas-Rhin B 150.

109 B 224.

110 Badisches Landesarchiv 78/1728. Ajoutons une mention tardive de *Hanfreib* à Mörlheim, près de Landau, en 1818 (Landesarchiv Speyer K 25/582).

111 Badisches Landesarchiv 229/3006.

112 229/99244.

113 229/11854.

114 229/3006.

115 Archives du Bas-Rhin 6 E 20/161.

116 Landesarchiv Speyer E 20/164.

117 B 188.

118 Badisches Landesarchiv 78/1728.

119 Pour cet exemple, voir J. VOGT, à paraître (cf. note 64).

*die Reib nacher Rülzheim hätten geführt ...* Ils se réunissent à l'auberge, discutent du retour, en évoquant l'argent qu'ils viennent d'encaisser: *zu Nachts man mit dem für den Hanf erlösten Geld könnte unglücklich sein*. L'un d'eux écarte ces craintes: *... ich habe etwas im Sack, ich fürchte drei Mann nicht*. Sur le chemin du retour éclate une bagarre, à propos du paiement du vin<sup>120</sup>.

L'étape suivante présente un grand intérêt, d'un point de vue social surtout. Le peignage exige en effet une abondante main d'œuvre qui pose une foule de problèmes<sup>121</sup>. Certes, il fait souvent l'objet d'une amodiation, mais cette dernière ne cesse d'alimenter des litiges. Ainsi le fermier de Herxheim se plaint en 1758 de l'emploi par un tel d'une main d'œuvre étrangère, *fremde Hechler gehalten*, avec ce commentaire, à situer dans un contexte: *... er sei selbst Hechler und hätte sein Eigentum nicht aber für einige bischöfliche Untertanen gehechelt*<sup>122</sup>. Année par année, les compagnons cordiers désertent les ateliers des villes, au grand dam des patrons, pour offrir leurs services dans les campagnes. Cette désertion suscite de vives plaintes à Mayence, par exemple 1701: *... die Seilerknecht alle Jahr wann die Zeit des Hänfens aufm Land ... anfanget ... denen Seilermeistern aus der Arbeit stehen und dem Hänfen nachlaufen ...*<sup>123</sup>.

En 1704, le règlement des cordiers de Durlach interdit cette pratique aux patrons eux-mêmes; *... keinem Meister solle denen Bauern zu hecheln und seine Werkstatt leer stehen lassen erlaubt ... sein*<sup>124</sup>.

La désertion des compagnons prend des proportions telles qu'une enquête lui est consacrée en 1725, à l'initiative de Mayence, avec des réponses de Spire, Strasbourg, Coblenze ...<sup>125</sup>. Une fois le peignage terminé, les compagnons s'attardent dans les campagnes en se consacrant à toutes sortes de trafics: *nach beschehener Hanfhechlung herum vagieren, Hanf zu verkaufen, mit Juden und Bauern, auch anderen verdächtigen oder unter der Deck liegenden Handelsleuten handeln*<sup>126</sup>. En outre, des juifs se consacrent à cette tâche, par exemple chez un boucher de Herxheim: *... die Juden, welche bei ihm gehechelt*<sup>127</sup>.

Certes, voici des spécialistes de confiance, par exemple à Linkenheim (rive droite) au début du XIX<sup>e</sup> siècle: *... es sind gelehrte Hechler da*<sup>128</sup>. Mais en général, cette main

120 Archives du Bas-Rhin B 213.

121 Cf. J. VOGT, Le travail migratoire dans l'ancienne économie: l'exemple des chanvriers, in: Kochersbari 15 (1987), p. 53-54 et, du même, 1988 Peigneurs de chanvre saisonniers ..., in: Annuaire de la Société d'Histoire des Quatre Cantons 6 (1988), p. 104.

122 Archives du Bas-Rhin B 166.

123 Stadtarchiv Mainz, Ratsprotokolle, 1701.

124 Badisches Landesarchiv 136/1844. En 1656, un désaccord apparaît à ce sujet entre les cordiers de Kreuznach qui prétendent interdire à l'un d'eux le travail du chanvre – *das Hanfmachen dem ... Seilerhandwerk nachteilig* – sans obtenir gain de cause (Badisches Landesarchiv 61/122). En 1731, est dénoncée l'activité d'un cordier de Grünstadt *... er das gehechlet Spinngut in der Menge bereiten und das ganze Jahr auch zwischen Messzeiten so gar hier vertreiben lässt* (Stadtarchiv Mainz 21/40). Les cordiers de Spire se plaignent en 1748 de la concurrence d'un *Hanfhechler* (Stadtarchiv Speyer, Ratsprotokolle, 1748). En 1754, ils sont submergés de travail (même source, 1754). Nous ne faisons qu'effleurer un sujet complexe justiciable d'une mise au point spécifique.

125 Stadtarchiv Mainz 21/403.

126 Même source.

127 Archives du Bas-Rhin B 153.

128 Badisches Landesarchiv 357/354.

d'œuvre est surveillée de près. Ainsi suscite-elle à la même époque une mise en garde à Welschneureut (rive droite), surtout si elle est payée au poids<sup>129</sup>. Surviennent des conflits. En 1770, tel *Hechlergeselle* d'Oberhausen est aux prises avec un tisserand d'Erlenbach qui lui aurait promis une somme rondelette s'il travaillait avec lui; ... *wann er mit ihm bis Weihnachten hechlen würde, ihm drei Louis d'or verreichen würde* ... Il aurait été question, en fait, d'une participation aux recettes<sup>130</sup>. En 1779, tel *Hechlergeselle*, accusé d'avoir insulté à Hayna des gens d'Erlenbach, est invité à déguerpir, ... *in ... Erlenbach sich nicht mehr sehen lassen dürfte* ...; en fait, il s'agirait d'une intrigue ourdie par un confrère<sup>131</sup>. Retenons le nom d'Erlenbach, haut lieu du travail du chanvre et du lin.

Notons aussi la fabrication d'outils. Ainsi un *Hechelmacher* est-il installé en 1756 à Bellheim. Sans doute court-il lui aussi les campagnes. Lui est reproché une fraude douanière à Herxheim alors qu'il transporte du fer, *mit einem Gebund Eisen*, sans doute nécessaire à son art<sup>132</sup>.

Il serait certes intéressant de savoir dans quelle mesure les mêmes personnes, paysan, marchand ou acheteur, prennent en mains plusieurs de ces opérations. Sans doute les paysans sont-ils nombreux à se charger de l'ensemble de la filière pour vendre eux-mêmes l'ultime produit, *gehechelter Hanf*. Certains marchands s'occupent eux aussi de plusieurs étapes.

A Rheinzabern, l'un deux s'en explique, incidemment, à propos d'un problème douanier, en 1779: ... *er Hanf in ... Rheinzabern gekauft habe, den einen Teil hätte er in die Wanzheimer Mühl und den anderen in die ... Obermühl zum Reiben geführt ... er hätte ... den Zoll nachdem der Hanf gehechelt war, abgelegt* ...<sup>133</sup>. D'une manière significative, le stock d'un marchand rural de Herxheim est formé en 1761 de chanvre brut, *roher Hanf*, de chanvre travaillé au moulin, *geriebener Hanf*, et de chanvre peigné, *abgezogener und gehechelter Hanf*<sup>134</sup>.

Ainsi abordons-nous le commerce du chanvre, commerce d'une extrême complexité. Qu'il suffise, à ce stade de l'enquête, d'esquisser l'une ou l'autre de ses caractéristiques. Innombrables sont les affaires dans un même village, en défiant l'analyse, à moins d'élaborer un fichier des opérateurs. Nombreuses sont les affaires intéressant des opérateurs de villages voisins. Ainsi des litiges complexes opposent-ils en 1725 des vendeurs de Hagenbach à un acheteur de Herxheim<sup>135</sup>. En 1790, un vendeur d'Erlenbach est aux prises avec un acheteur de Rohrbach<sup>136</sup>. En pareil cas, la destination finale du chanvre nous échappe le plus souvent. D'ailleurs les quantités en cause sont loin d'être négligeables, par exemple 14 quintaux lors de l'une des affaires signalées en 1726. Voici cependant des exemples d'un modeste commerce proche. En 1735, un tel de Herxheim apporte à Landau 30 livres de chanvre<sup>137</sup>. En

129 Même source.

130 Landesarchiv Speyer E 4/1187. Signalons aussi un litige à Herxheim en 1779 (Archives du Bas-Rhin B 213).

131 E 4/1196.

132 Archives du Bas-Rhin B 163.

133 B 123.

134 E 20/20.

135 B 126.

136 Landesarchiv Speyer E 4/1205.

137 Archives du Bas-Rhin B 138.

1764 un vendeur de Schweighofen réclame à un acheteur de Doerrenbach le prix de 1½ quintaux<sup>138</sup>. Dans ce dernier cas, il est permis de songer à une consommation locale.

D'une manière significative, les acheteurs procèdent volontiers à plusieurs achats pour former des lots, sans doute destinés à être expédiés au loin. En 1731, tel acheteur de Herxheim procède de la sorte à Hatzenbühl: *er noch mehren Hanf zu einer Ladung allda gekauft um acht Zentner zu machen*<sup>139</sup>. Ajoutons qu'il se formes des sociétés de marchands ruraux. Ainsi un inventaire de succession de Herxheim fait-il état, en 1761, d'un stock résultant d'une opération en société, *in gemeinschaftlichem Hanfhandel*<sup>140</sup>.

Encore convient-il de définir les acheteurs locaux. Si certains agissent pour leur propre compte, d'autres font figure de commissionnaires. Un litige survient ainsi en 1759 entre un acheteur d'Impflingen et un homme de Rohrbach à qui il a confié de l'argent pour acheter du chanvre à Landau<sup>141</sup>.

En 1770, un tel de Neupfotz achète une vingtaine de quintaux de chanvre pour le compte d'un cordier, sans autre précision. Il les conduit aussitôt au moulin de Wantzheim, à Rheinzabern. Le cordier tarde cependant à en prendre livraison, de sorte que la cargaison est vendue à un autre cordier, pour le compte duquel elle est transportée au moulin de Rülzheim<sup>142</sup>. D'une manière significative, des débiteurs se dérobent volontiers en se disant commissionnaires d'autrui.

Il vient d'être question de cordiers. Et en effet les cordiers sont particulièrement actifs. Surpris en fragrant délit douanier, un tel de Herxheim déclare que le quart de quintal de chanvre qu'il transporte est la propriété d'un cordier<sup>143</sup>. Sans cesse apparaissent les cordiers de Kandel. En 1727, c'est un paysan de Bellheim qui réclame à l'un deux le prix d'une livraison de chanvre<sup>144</sup>. En 1733, tel inventaire de Herxheim consigne une dette d'un cordier de Kandel, *schuldig für Hanf ...*<sup>145</sup>. En 1754, deux paysans de Hagenbach réclament à un cordier de Kandel le prix de douze quintaux<sup>146</sup>. La même année, c'est au tour de Lehmann Halff de Lauterbourg d'exiger le prix de quelques quintaux<sup>147</sup>. En 1781, c'est à un cordier de Kandel que le bailliage de Hagenbach vend cent quintaux de chanvre<sup>148</sup> provenant sans doute de la dîme.

D'une manière significative, un cordier de Kandel répond à un créancier de Hagenbach qui lui réclame le prix d'onze quintaux qu'il ne pourra le payer qu'une fois le chanvre travaillé et vendu, *sobald er die Wahr verarbeitet und an den Mann wird gebracht haben*<sup>149</sup>. A vrai dire, les cordiers ne se bornent pas à acheter le chanvre dont ils ont besoin pour leur métier. Ils en font aussi commerce. En 1761,

138 Landesarchiv Speyer E 4/1108.

139 Archives du Bas-Rhin B 132.

140 Landesarchiv Speyer E 20/20.

141 E 4/1176.

142 Archives du Bas-Rhin B 192.

143 B 216.

144 Landesarchiv Speyer E 4/1083.

145 Archives du Bas-Rhin 6 E 20/12.

146 Landesarchiv Speyer E 4/1101.

147 Même source.

148 M. BADER et al. (voir n. 5.).

149 Landesarchiv Speyer E 4/1083.

nous apprenons que l'un d'eux, à Kandel encore, a acheté trente quintaux dont il a revendu une partie<sup>150</sup>. Nous retrouverons les cordiers à propos des exportations lointaines.

Les juifs viennent d'être longuement évoqués, à propos de rôle du chanvre dans les créances et dans leur remboursement. Etoffons le tableau de leur activité. Traitée à Landau, une affaire complexe nous fait connaître en 1650 un commerce de vin et de chanvre, avec cette notation ... *war er dem Juden daselbst (à Philippsburg) vor Hanf und anderes ... schuldig gewesen wäre bezahlt ...*<sup>151</sup>. En 1728, un juif de Rülzheim s'en prend à un paysan de Rheinzabern qui lui a vendu 5½ quintaux de chanvre sans les livrer et qui, en fait, les a vendus ailleurs, en raison de pressants besoins d'argent: ... *der Geldmittel zu Bezahlung der herrschaftlichen Gülden höchst benötigt gewesen ...*<sup>152</sup>.

Ainsi retrouvons-nous le thème du chanvre pourvoyeur d'argent frais. Si un quiproquo n'est pas exclu dans ce dernier cas, parmi bien d'autres, un juif de Rülzheim est proprement trompé par un vendeur de Jockgrim en 1723, à propos de 4 quintaux vendus ailleurs, en dépit du versement d'arrhes. Ses explications ne manquent pas de sel: ... *als er damit auf Rheinzabern gekommen wäre ihm missraten worden, den Hanf weiter zuführen massen der Jud solchen mit annehmen und ... ihm ... wohl anführen würde daher er auch nicht getraut und den Hanf zu Rheinzabern verkauft ...*<sup>153</sup>. Sans doute écoute-il complaisamment une rumeur et laisse-t-il intercepter son chanvre par un rival du juif. En 1740, un compte de tutelle de Hoerdts fait état d'une somme due par un acheteur de chanvre juif de Rülzheim: *der Jud Daniels Sohn von Rülzheim restiert vor abgekauften Hanf ...* En 1748, un boutiquier de Lauterbourg réclame à un juif du même Rülzheim qui décidément fait figure de haut lieu du commerce du chanvre, le remboursement d'une avance, *so er ihm auf Hanf gegeben*<sup>154</sup>. Ce n'est que d'une manière exceptionnelle que sont consignés des litiges entre juifs, par exemple en 1739 entre des marchands de Rülzheim – encore! – et un juif de Walhalben (bailliage de Falkenburg), *wegen gebabtem Hanfhandel*<sup>155</sup>.

Pour l'arrondissement de Wissembourg (qui englobe l'extrême Sud du Palatinat), le point est fait en 1811: »... aucun des propriétaires cultivateurs du chanvre ... en fait le commerce et il n'y a point de négociant hors les juifs qui en ait fait son trafic«. Sont mis en relief un juif de Hagenbach et surtout Jacob Roos à Lauterbourg, dont la probité est soulignée<sup>156</sup>. Ce tableau ne saurait cependant être extrapolé à l'ensemble du Sud du Palatinat, du moins à en juger par ce que nous savons du commerce du lin, étroitement lié à celui du chanvre<sup>157</sup>. D'ailleurs, nous apprenons aussitôt que c'est par l'intermédiaire des juifs qu'un acheteur strasbourgeois s'approvisionne dans ce domaine<sup>158</sup>. Nous y reviendrons à propos du commerce lointain.

150 E 4/1105.

151 Stadtarchiv Landau, Kundschaftsbuch, 1650.

152 Archives du Bas-Rhin B 121.

153 B 124.

154 Archives du Bas-Rhin B 149.

155 B 140.

156 D 414/2144.

157 J. VOGT, 1992, art. cité.

158 Cf. note 156.

Chemin faisant on se sera rendu compte du nombre et de la variété des dettes spécifiquement liées au commerce du chanvre, outre celles qui comprennent de menues fournitures de chanvre. La plupart sont certes banales. Sans cesse les uns réclament aux autres le paiement de reliquats du prix de modestes fournitures de chanvre, par exemple entre paysans de Billigheim en 1780<sup>159</sup>. A Billigheim, c'est sur trois ans, apprenons-nous en 1778, que s'étale le paiement d'une telle dette<sup>160</sup>. Un juif de Rülzheim est en difficulté en 1723. Un tel de Rheinzabern lui réclame le paiement de onze quintaux de chanvre. Est demandé un délai jusqu'à l'encaissement de créances, à Rheinzabern précisément<sup>161</sup>.

Les précédents exemples viennent de nous donner un avant-goût d'affaires complexes. Il en est bien d'autres. Pour se dérober, par exemple lors de baisses de prix, des acheteurs de mauvaise foi font état de la mauvaise qualité de la marchandise, par exemple en 1784 à Steinweiler: *nicht Kaufmannsgut, nicht sauber geputzt*, nous dit-on, alors qu'une expertise confirme la qualité du chanvre<sup>162</sup>. Inversement, des vendeurs de mauvaise foi cherchent à se dérober en cas de hausse. En 1730, un juif de Rülzheim est victime d'une telle manœuvre pour quatre quintaux achetés à raison de six *Gulden* le quintal, alors que le prix monte à 7½ *Gulden*; sa perte est de six *Gulden*<sup>163</sup>.

Le chanvre de la plaine rhénane alimente un important commerce lointain au sujet duquel une vue d'ensemble fait cependant défaut, sans doute faute de sources claires et nettes, d'accès facile. Si le Sud du Palatinat fournit surtout du lin, il participe aussi au grand commerce du chanvre, éclairé par quelques litiges et plusieurs indices. Les expéditions se font surtout en aval. Globalement sont parfois utilisés les termes *Niederland, Niederländer*, sans autre précision.

Ainsi apprenons-nous en 1728, à propos d'un problème douanier, que les cordiers d'aval font travailler par les moulins de Rülzheim le chanvre qu'ils achètent dans ces parages, ... *durch die niederländer Seilermeister ... in hiesiger Gegend einkaufenden und in allhiesigen beiden Reibmühlen einbringenden Hanf ...*<sup>164</sup>. Heureusement, nous connaissons plusieurs lieux de destination. En 1722, des gens de Russheim et Liedolsheim (rive droite) expédient quelque chanvre à Spire, Mannheim et Francfort: ... *sie solchen (Hanf) nacher Speyer, Mannheim und Frankfurt das Land hinunter verkauft ...*<sup>165</sup>. Il est fait grand cas de Grünstadt. Ainsi un litige survient-il en 1738 au sujet de l'expédition de chanvre à Grünstadt. A cette occasion nous apprenons que des marchands de ce lieu avancent des fonds à tel acheteur de chanvre de Herxheim ... *Grünstadter Kaufleut so ihm das Geld zum Vorkauf vorgeschossen ...* Se pose cependant un problème de prix, jugé excessif par les chanvriers de Grünstadt: *die Hanfleut von Grünstadt keinen Hanf mehr um diesen Preis wollen, worüber er*

159 Landesarchiv Speyer E 4/1197.

160 E 4/1204.

161 E 4/1195.

162 Landesarchiv Speyer E 4/1200.

163 Archives du Bas-Rhin B 132.

164 Archives du Bas-Rhin B 132. L'enquête consacrée en 1809 au chanvre badois signale que la production de Liedolsheim est expédiée en partie en aval, ins *Niederland*; Badisches Landesarchiv 357/354. Malencontreusement un historien pressé a, à l'occasion, traduit *Niederland* par Pays-Bas, alors qu'il serait possible de dire bas d'aval.

165 Badisches Landesarchiv 74/10104.

*seinen Hanf anderwärts mit Verlust verkaufen müssen*<sup>166</sup>. En 1743, il est possible de suivre l'itinéraire de quelques quintaux de chanvre: produits à Jockgrim, ils sont vendus à un intermédiaire de Herxheim qui les expédie à Grünstadt où l'on découvre que les ballots sont lestés de briques<sup>167</sup>. En 1771, un inventaire de succession de Zeiskam nous fait connaître la dette d'un cordier de Grünstadt, *vor Hanf*<sup>168</sup>.

L'activité des chanvriers et cordiers de Grünstadt est d'ailleurs soulignée par les récriminations de cordiers de Mayence, par exemple 1731<sup>169</sup> et 1785<sup>170</sup>. Un litige entre un vendeur de Rheinzabern et un juif de Rülzheim nous fait connaître en 1724 un projet d'expédition de chanvre à Worms: ... *er solchen (Hanf) mit einem Karch hat wollen ... nacher Worms führen ...*<sup>171</sup>. En 1778, un cordier de Mayence envoie à un acheteur de Germersheim des fonds »pour payer et lui envoyer le chanvre acheté pour son compte ...«. A cette occasion, il est question de Rheinzabern, haut lieu du chanvre<sup>172</sup>. D'une manière significative, un inventaire de Rheinzabern fait état, en 1750, d'une dette du *Hofseiler* de Mayence, *für abgekauften Hanf*<sup>173</sup>. Tel meunier de Rülzheim ne se contente pas de travailler à façon le chanvre acheté par les cordiers de Mayence ou pour leur compte, mais leur en vend aussi, apprenons-nous en 1764<sup>174</sup>.

Même écho à Rülzheim en 1779: à un cordier de Mayence s'en ajoute un autre, d'Oppenheim<sup>175</sup>. A plusieurs reprises apparaît Bingen. En 1727, un décompte d'héritage à Herxheim fait grand cas d'une vente de chanvre à Bingen: ... *der Zahlungstermin ... nicht ehender verfalle, bis dass die Zahlung des Hanfs von Bingen gezogen würde ...*<sup>176</sup>. En 1736, un paysan de Hayna et un acheteur de Herxheim sont aux prises au sujet d'une centaine de quintaux destinés à un cordier de Bingen qui meurt subitement: ... *weilen ... der Seiler gestorben sei ihm der Hanf liegen geblieben*<sup>177</sup>. Lors de l'enquête de 1811, l'accent est mis, à propos du chanvre du canton de Landau, sur les »marchands de Mayence et de Grünstadt« qui »viennent annuellement s'y approvisionner«<sup>178</sup>. Les expéditions se font par terre – il vient d'en être question à propos de Worms – ou par le Rhin. Si les douanes de Germersheim consignent au début du XVIII<sup>e</sup> siècle des chargements de chanvre, leur origine nous échappe<sup>179</sup>. Voici en 1731 un exemple de livraison d'une cinquantaine de quintaux de chanvre sur les rives du Rhin, *an den Rhein*, à Hoerdt, par un marchand de Zeiskam qui l'a acheté, semble-t-il, à Jockgrim<sup>180</sup>. En 1766, un problème douanier survenu à Herxheim nous apprend qu'un homme de Rülzheim conduit dix quintaux de

166 Archives du Bas-Rhin B 139.

167 B 140.

168 Landesarchiv Speyer F 15/2725.

169 Stadtarchiv Mainz 21/203.

170 21/406.

171 Archives du Bas-Rhin B 125.

172 C 612.

173 Landesarchiv Speyer E 20/123.

174 E 20/123.

175 E 20/164.

176 Archives du Bas-Rhin B 128.

177 B 137.

178 D 414/2144.

179 Badisches Landesarchiv 77/5707.

180 Archives du Bas-Rhin B 132.

chanvre au Rhin, *auf Hoerdt an den Rhein geführt*<sup>181</sup>. La destination de ces apports nous échappe cependant.

Quoi qu'il en soit, c'est surtout le marché mayençais, servant sans doute de relais, qui gagnerait à être précisé. A Mayence afflue non seulement le chanvre de notre domaine, mais aussi celui de la région strasbourgeoise, de qualité supérieure – nous y reviendrons –, sans préjuger d'origines lointaines. Ainsi lisons-nous en 1731: ... *der hierher kommende strassburger und breslauer Hanf*<sup>182</sup>.

En second lieu, le chanvre est expédié vers l'Est, en particulier en Souabe. En 1742, deux hommes de Rülzheim sont aux prises avec un cordier de Kandel au sujet du transport de cinq quintaux de chanvre à Bundendorf (Wurtemberg)<sup>183</sup>. En 1780, une menue affaire douanière nous fait connaître à Rheinzabern un départ matinal pour Hechingen, *früh abfahren musste um nacher Hechingen zu fahren*, avec un chargement de huit quintaux de chanvre travaillé<sup>184</sup>. En 1787, un cordier de Stuttgart s'en prend à un juif de Rülzheim qui n'a pas respecté les termes d'un marché portant certainement sur du chanvre.

En 1786, l'importante production du bailliage de Karlsruhe est expédiée en partie en Franconie, à Ansbach, Rothenburg, Schweinfurt, Nuremberg, etc. De même, apprenons-nous en 1809, le chanvre de Graben va non seulement dans les villes proches, Mannheim, Darmstadt, etc., mais aussi en Franconie, à Würzburg, Künzelsau, etc.<sup>185</sup>. En revanche, nous ne disposons encore que d'une seule information, tardive, en 1811, au sujet d'expéditions à Strasbourg. C'est dans les cantons de Kandel et de Lauterbourg que le strasbourgeois Rübsamen – c'est lui qui en achète le plus – opère par l'intermédiaire de juifs<sup>186</sup>. Cette dernière notation retient particulièrement l'attention. Sans doute le rôle des intermédiaires limite-t-elle singulièrement nos possibilités d'information au sujet des destinations lointaines. Considérons à part l'approvisionnement de la Marine française auquel il est fait allusion, la même année, à propos de l'arrondissement de Wissembourg (qui englobe le Sud du Palatinat). Il est en effet question de »la grande quantité que depuis quelques années des commerçants se disant chargés d'en faire emplette pour la Marine en ont extrait tous les ans ...«<sup>187</sup>.

Bien entendu, ce commerce est troublé de temps à autre pour des raisons politiques. Habités à s'approvisionner à Strasbourg, les cordiers de Mayence se rabattent en 1703 sur la production, moins prestigieuse, semble-t-il, de régions proches: ... *dass sie des Brechhanf, welcher in der Bergstrassen nächst Philippsburg und der Orten wachset insolang arbeiten mögen bis sie wieder Zufuhr anderen Hanfes haben könnten*<sup>188</sup>.

181 B 184.

182 Stadtarchiv Mainz 21/402.

183 Landesarchiv Speyer 1098.

184 Archives du Bas-Rhin B 234.

185 Badisches Landesarchiv 357/354.

186 Archives du Bas-Rhin D 414/2144. Il reste à exploiter un dossier substantiel éclairant le commerce strasbourgeois du chanvre.

187 Archives du Bas-Rhin D 414/2144. A ce propos, relevons l'An X une demande de »restitution du chanvre qui leur a été enlevé en 1793 au moulin de Rülzheim pour le compte du gouvernement ou à être indemnisés ...« (Archives du Bas-Rhin 4K 75).

188 Stadtarchiv Mainz, Ratsprotokolle, 1703.

L'organisation même de ce commerce appelle des recherches approfondies. S'il est question d'intermédiaires à plusieurs reprises, si des gens du cru conduisent du chanvre au loin, pour leur compte ou celui d'autrui, les acheteurs lointains ne sont signalés que d'une manière exceptionnelle. Encore que leur origine soit inconnu, des acheteurs sont évoqués en 1666, à propos de problèmes douaniers, dans les bailliages de Graben, Mühlburg et Durlach (rive droite): ... *die in die Ämter ... kommende Flachs und Hanfhändler*. La même année, les acheteurs évitent Staffort en raison d'une épidémie: ... *weil Staffurt ... der Seuch halber im Geschrei die Hanf- und Flachsträger hie und wieder in anderen Dörfern einkaufen ...*<sup>189</sup>. Acheteurs, oui, mais de quelle envergure? Dans quelle mesure s'agit-il de clients importants, marchands, cordiers? Quant à l'expression *Hanf- und Flachsträger*, elle peut suggérer de petites gens multipliant de menues opérations pour former des lots, éventuellement pour le compte d'autrui.

S'impose une première comparaison avec le commerce lointain du lin à la même époque. Pour ce dernier, l'accent a été mis sur les débouchés suisse et souabe<sup>190</sup>. Pour notre chanvre, la Suisse est absente jusqu'à nouvel ordre, mais le marché souabe est important. S'ajoute le débouché rhénan, en aval, dont il n'a pas été question pour le lin. Si les acheteurs étrangers de lin viennent sur place, en nombre, semble-t-il, ils n'apparaissent guère à propos du chanvre, jusqu'à nouvel ordre. En esquissant cette comparaison, ne perdons cependant pas de vue que nos informations sont liées à des litiges et à la manière dont ils sont réglés, encore que les litiges traités ailleurs nous échappent.

Quel est le chanvre mis dans le commerce? Le plus souvent, il est question de chanvre brut, sans préjuger, certes, des quantités. En second lieu, est vendu le *Brechhanf*, résultant d'une première étape de préparation, en particulier lors de transactions entre villages voisins, par exemple 1740<sup>191</sup>, 1743<sup>192</sup>, 1755<sup>193</sup>, 1765<sup>194</sup>, etc., peut-être pour la formation de lots. Pour l'exportation au loin apparaissent des produits plus élaborés. En 1766 sont conduits au Rhin, à Hoerdt, 10 quintaux *geriebener Hanf*<sup>195</sup>. En 1780 sont expédiés à Hechingen plusieurs quintaux *gehechelter Hanf*<sup>196</sup>. Sur la rive droite, voici cependant un tableau bien différent. En 1776, nous apprenons ainsi que dans le bailliage de Karlsruhe le chanvre est vendu à l'état brut: ... *der Hanf alles roh und ungehechelt verkauft und ausser solchem nur soviel als ein jeder in seine Haushaltung braucht gehechelt wird*<sup>197</sup>. Pour l'essentiel, la situation y est la même du début du XIX<sup>e</sup> siècle. Si Welschneureut vend du chanvre travaillé à Karlsruhe, c'est le chanvre brut qu'achètent les marchands: ... *rohen Hanf erkaufen gern die Händler, gehechelten aber kann man in Karlsruhe genug absetzen*. A Graben, à quelque distance de la ville, est mentionnée la vente de chanvre brut, sans plus: ... *unser Hanf ins Ausland roh verkauft wird, wo der Hanf mehr Ansehen*

189 Badisches Landesarchiv 74/10084.

190 J. VOGT, 1992, art. cité.

191 Archives du Bas-Rhin B 141.

192 B 144.

193 Landesarchiv Speyer E 4/1117.

194 Archives du Bas-Rhin B 181.

195 B 184.

196 B 216.

197 Badisches Landesarchiv 74/10480.

*erhalte*<sup>198</sup>. Se pose-t-il un problème d'équipement, de technique, de savoir faire? Ainsi rejoignons-nous une question posée, pour la rive droite, à propos de l'apparition tardive des *Reiben*.

Une fois de plus, il convient de tenir compte des contextes. Revenons à l'approvisionnement de Mayence. Au cours de la crise du XVII<sup>e</sup> siècle, les cordiers de Mayence ne peuvent s'approvisionner régulièrement à Strasbourg en chanvre de qualité. Ils en sont réduits à cumuler les métiers de chanvrier et de cordier.

Une fois rétabli l'approvisionnement, ils prétendent prolonger ce cumul, ce qui leur attire en 1698 une sèche mise en demeure: ... *fürderhin keinen Brechhanf, sondern lauter Schleisshanf kaufen ... sollen ...*<sup>199</sup>. Quelques années plus tard, ce problème se posera à nouveau, avec une fois de plus le recours au *Brechhanf* de régions proches (cf. *Supra*).

Cette intense activité exige un effort d'organisation, illustré par le pesage du chanvre. A Jockgrim, voici en 1745 une balance réservée à ce dernier: ... *unterm Rathaus wo die gemeine Hanfwaag hanget ...*<sup>200</sup>. En 1761, le fermier de la balance communale de Kandel réclame à un cordier du lieu le droit de pesée. *Wieggeld*, d'une trentaine de quintaux, achetés ou vendus, à d'autres le même droit pour quelques quintaux<sup>201</sup>. En 1810, la commune de Niederhochstadt souhaite «affermer de nouveau la balance à chanvre»<sup>202</sup>. En 1811 Steinweiler «demande l'autorisation d'établir une balance pour la pesée du chanvre»<sup>203</sup>. La même année, il est fait allusion à une balance à Woerth<sup>204</sup>. Insistons une fois de plus sur la remarquable activité technique et commerciale que les campagnes connaissant grâce au chanvre et au lin<sup>205</sup>, parmi d'autres produits. L'un ou l'autre «village» fait à cet égard figure de haut lieu, fût-ce comme relais vers les villes.

Rülzheim en est un bon exemple, avec ses deux *Reiben* et leur clientèle de cordiers, de Mayence et d'ailleurs, avec ses courtiers et marchands, juifs et chrétiens. Son aire d'influence est considérable. Tel aubergiste de Lauterbourg expédie en 1769 des charrois de chanvre à Rülzheim<sup>206</sup>. Sont une fois de plus pris en défaut des schémas d'organisation formels qui font grand cas des villes, en perdant de vue l'intense activité d'une foule de «pôles ruraux». Manions le paradoxe: c'est dans les campagnes que l'on trouve, d'une manière diffuse, une foule de fonctions habituellement dites «urbaines».

198 357/354.

199 Stadtarchiv Mainz, cote égarée.

200 Archives du Bas-Rhin B 146.

201 Landesarchiv Speyer E 4/1105. Autre contentieux en 1775 (E 4/1112).

202 Archives du Bas-Rhin 4 K 83.

203 Même source.

204 M. BADER et al. (voir n. 5).

205 Cf. J. VOGT, 1992, art. cité.

206 Archives du Bas-Rhin B 191. En 1775 est signalée l'expédition de cinquante quintaux de chanvre de Kandel à Rülzheim (Landesarchiv Speyer E 4/1112).